

SAINT-CYPRIEN
de Napierville



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 juin 2024 à 20h00, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement no. 567 - Règlement modifiant le Règlement de zonage no. 452 et autorisant les projets intégrés résidentiels et commerciaux.

L'intention contenue dans ce projet est d'autoriser les projets intégrés résidentiels dans les zones R-202, R-205 et R-206 de la Municipalité et les projets intégrés commerciaux dans les zones C-202, C-203 et C-204 de la Municipalité.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE MARDI 9 JUILLET 2024 À COMPTER DE 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.

Le projet de règlement no. 567 peut être consulté sur le site internet de la Municipalité au : <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 12^e jour de juin 2024.

Je, soussignée, directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 12^e jour de juin 2024.

Nancy Corriveau

Directrice générale & greffière-trésorière

Hôtel de ville

121, Rang Cyr, Saint-Cyprien-de-Napierville, Québec J0J 1L0

Tél. : 450-245-3658 Fax :450-987-0165

Info@st-cypriendenapierville.com